FICHE RÉCAPITULATIVE · NÉGOCIANTS ET MANDATAIRES AUTOMOBILES · OCTOBRE 2026

Assurance négociant automobile : RC Pro, circulation et véhicules confiés, *deux contrats dès 3 014 € par an*

Deux contrats, un seul conseil. Même socle : RC Pro et exploitation, RC circulation des véhicules confiés et destinés à la vente, garantie du conducteur, défense pénale et recours après accident, et selon le niveau choisi, dommages aux véhicules. Le contrat Référence couvre la grêle, l'Europe et vos litiges de vente ; le contrat Accès élargi accepte les négociants résiliés ou sinistrés, les véhicules jusqu'à 75 000 € et la RC seule dès 3 014 €. Mis en place par BL ASSUR sans frais de courtage.

2 contrats, 3 niveaux **de 3 014 à 5 795 €/an** · CA **jusqu'à 5 M€** · Parc **jusqu'à 200 véhicules**

Valeur **jusqu'à 75 000 €** par véhicule en option · Plafond RC Pro **2,6 M€** · **CE offert** à vos salariés

Quel contrat pour vous ? Quatre questions suffisent

Même socle dans les deux contrats. Un seul « oui » : contrat Accès élargi. Sinon, contrat Référence, le plus complet. Nous confirmons le choix avec vous avant tout devis.

1. Résilié par votre assureur, ou plus de deux sinistres matériels, ou un corporel, sur 36 mois ?

→ **Oui :** ACCÈS ÉLARGI jusqu'à 5 sinistres dont 1 corporel, résiliation admise. **Non :** RÉFÉRENCE 2 sinistres matériels au plus, aucun corporel.

2. Des véhicules à plus de 45 000 € pièce ?

→ **Oui :** ACCÈS ÉLARGI 75 000 € par véhicule avec l'option Valeur+ (5 véhicules sur un même lieu, 10 sur des lieux distincts). **Non :** les deux contrats, 45 000 €.

3. Plus de 3 véhicules confiés en même temps, avec moins de 500 000 € de CA ?

→ **Oui :** ACCÈS ÉLARGI 15 confiés dès le premier palier. **Non :** les deux ; le RÉFÉRENCE monte à 10, 20, 30 puis 40 confiés avec le CA.

4. Seulement la RC au prix le plus bas, ou un tous accidents à prix de grille ?

→ **Oui :** ACCÈS ÉLARGI RC seule 3 014 € tous statuts, tous accidents 5 795 €. **Non :** RÉFÉRENCE, le plus complet : grêle, Europe, assistance, franchise de tierce collision réduite de moitié, protection juridique des litiges de vente.

Critères d'éligibilité, communs sauf mention

- **Activité principale** : négoce ou mandat automobile ; le négoce d'import-export en tant qu'activité est exclu
- **Activités secondaires** (réparation, carrosserie, nettoyage, pièces neuves sur les véhicules préparés, cartes grises) : 30 % du CA au plus, sans grosses réparations ni atelier ouvert au public
- **Chiffre d'affaires** jusqu'à 5 000 000 € NOUVEAU (auto-entrepreneur : 188 700 € au plus)
- **Véhicules** : exclusivement des VL, PTAC de 3,5 t au plus, de série courante, sans modification de puissance
- **Parc détenu en même temps** NOUVEAU : RÉFÉRENCE 50 sous 500 000 € de CA, puis 50, 100, 150 et 200 par palier ; ACCÈS ÉLARGI 50 ou 100
- **Valeur par véhicule** : 45 000 € ; 75 000 € avec l'option Valeur+ du contrat Accès élargi NOUVEAU ; au-delà, à signaler avant l'entrée en stock
- **Sinistralité sur 36 mois** : RÉFÉRENCE 2 sinistres matériels au plus, aucun corporel, jamais résilié pour sinistre ; ACCÈS ÉLARGI 5 sinistres au plus dont 1 corporel, résiliation admise
- **Permis** : aucun retrait ni annulation depuis 5 ans
- **Conduite en état d'ivresse** : aucune condamnation (souscripteur et assuré) depuis 60 mois
- **Entreprise** : ni redressement judiciaire ni plan de continuation

Véhicules et activités exclus des deux contrats

- Véhicules de l'entreprise, du gérant, des salariés
- Véhicules de prêt et de courtoisie
- Véhicules préparés, modifiés, reprogrammés
- Caravanes, camping-cars (vente), vans
- Deux-roues (sauf contrat Référence, jusqu'à 30 % du CA)
- Voitures de course
- Location de véhicules ou d'emplacements
- Convoyage pour le compte de tiers
- Montage de pneumatiques
- Pièces détachées d'occasion
- Grosses réparations, atelier ouvert au public
- Contrôle technique, dépannage, remorquage
- Recycleurs automobiles
- Redressement judiciaire, plan de continuation
- Négoce d'import-export, vente ou livraison hors de France

Pour les véhicules de l'entreprise et des salariés, BL ASSUR propose une assurance flotte distincte. Hors périmètre ? Nous consulter.

Trois niveaux de garantie, un prix pour chaque contrat, tarifs annuels 2026

NIVEAU 1

RC seule

Pour qui n'a pas de stock à protéger, ou le protège autrement. Tous statuts.

RÉFÉRENCE	ACCÈS ÉLARGI
3 300 ou 3 743 €	3 014 à 3 660 €
3 300 € auto-entrepreneur, 3 743 € société	selon chiffre d'affaires et parc, tous statuts

- ✓ RC Pro, exploitation, employeur, environnement
- ✓ RC circulation confiés et vente
- ✓ Garantie du conducteur, défense pénale et recours après accident
- ✓ Émeutes, attentats (contrat Accès élargi)
- ✓ Assistance incluse (contrat Référence)
- × Incendie, vol, événements naturels
- × Tous accidents, tierce collision

NIVEAU 2 — RECOMMANDÉ AVEC STOCK

Incendie et vol

Protège le stock contre les sinistres les plus fréquents.

RÉFÉRENCE	ACCÈS ÉLARGI
4 613,58 €	4 800 €
par an, environ 384 €/mois	par an, environ 400 €/mois

- ✓ Tout le socle RC seule
- \+ **Incendie et événements assimilés**
- \+ **Vol, tentative de vol, vandalisme (conditions antivol)**
- \+ **Événements naturels, cat. nat. ; grêle dans le contrat Référence seulement**
- ✓ Bris de glace : option du contrat Accès élargi (CA au-delà de 1 M€)
- × Tous accidents, tierce collision

NIVEAU 3

Tous accidents

La couverture la plus large.

RÉFÉRENCE	ACCÈS ÉLARGI
Sur devis	5 795 €
5 518 € sur un devis type, environ 460 €/mois	par an, environ 483 €/mois

- ✓ Tout le contenu d'incendie et vol
- \+ **Dommages tous accidents, véhicules confiés : choc, collision, renversement**
- \+ **Tierce collision, véhicules en vente : collision avec un véhicule, un animal ou un piéton**
- ✓ Franchise de tierce collision : 10 % min. 1 500 € (Référence), 20 % min. 2 500 € (Accès élargi)

Tarifs 2026 relevés en septembre et octobre dans les parcours et devis des assureurs, pour un parc de 50 véhicules au plus et 45 000 € par véhicule, hors options (Valeur+, bris de glace, protection juridique : 375 € par an dans le contrat Référence). Mensualités indicatives, tarif annuel divisé par douze, hors frais de fractionnement (modalités de paiement page 2). Prime provisionnelle calculée sur le chiffre d'affaires déclaré, ajustée s'il dépasse le seuil fixé au contrat ; tarif définitif selon chiffre d'affaires, parc et antécédents. Chaque contrat est porté par des assureurs agréés en France, nommés sur le devis et l'attestation.

Garanties, plafonds et franchises, communs aux deux contrats sauf mention

GARANTIE	RC SEULE	INCENDIE ET VOL	TOUS ACCIDENTS	PLAFOND	FRANCHISE
RESPONSABILITÉS					
Responsabilité civile professionnelle	✓	✓	✓	2 600 000 € ; corporels sans sous-limite, matériels 400 000 €, immatériels 400 000 €	Aucune en corporel ; 1 500 € matériels ; 2 500 € immatériels
Responsabilité civile exploitation	✓	✓	✓	4 000 000 €	2 500 €
RC atteinte à l'environnement (frais d'urgence inclus)	✓	✓	✓	300 000 € (10 % des dommages, 30 000 € TTC max. sur réclamation d'un tiers ; frais d'urgence seuls : 15 000 € TTC)	2 500 €
Responsabilité employeur	✓	✓	✓	750 000 €	2 500 €
PROTECTION DU CONDUCTEUR, DÉFENSE, ASSISTANCE					
Garantie du conducteur (décès, invalidité)	✓	✓	✓	Blessures 250 000 €, décès 30 000 € ; capital maximum par année d'assurance, obsèques jusqu'à 10 000 €	Aucune indemnité jusqu'à 10 % d'AIPP inclus
Défense pénale et recours après accident	✓	✓	✓	13 500 € HT par affaire	Seuils : 700 € TTC en défense, 300 € HT en recours
Assistance véhicules et personnes (contrat Référence seulement)	✓	✓	✓	Dépannage-remorquage 300 € TTC, 3 interventions par an, retour ou poursuite du voyage, rapatriement, frais médicaux à l'étranger 80 000 €	50 km en cas de panne ; aucune en accident
VÉHICULES CONFIÉS (MANDAT OU BON DE REMISE) ET VÉHICULES DESTINÉS À LA VENTE (LIVRE DE POLICE)					
RC circulation (dommages causés aux tiers)	✓	✓	✓	Matériels 1 300 000 € ; corporels illimités	Aucune
Émeutes, mouvements populaires, attentats, terrorisme	✓	✓	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+) ; en RC seule : Accès élargi seulement	20 % des dommages, min. 2 500 €, max. 5 000 €
Incendie et événements assimilés ; vol, tentative de vol, vandalisme (conditions antivol)	×	✓	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+)	Confiés : 20 %, min. 2 500 € ; en vente : 10 %, min. 1 500 € ; max. 5 000 €
Événements naturels (grêle : contrat Référence seulement)	×	✓	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+) ; grêle limitée à 50 000 € par événement	20 % des dommages, min. 2 500 €, max. 5 000 €
Catastrophes naturelles, technologiques	×	✓	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+)	Franchises légales
Dommages tous accidents, véhicules confiés (choc, collision, renversement)	×	×	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+)	20 % des dommages, min. 2 500 €, max. 5 000 €
Tierce collision, véhicules en vente (véhicule, animal, piéton)	×	×	✓	45 000 €/véhicule (75 000 € avec Valeur+)	Référence : 10 %, min. 1 500 € ; Accès élargi : 20 %, min. 2 500 € ; max. 5 000 €

Plafonds par sinistre et par période d'assurance, franchises par événement, relevés dans les parcours de souscription et le devis type (septembre et octobre 2026). Les conditions générales et particulières de chaque contrat font foi.

Ce qui distingue les deux contrats

POINT	CONTRAT RÉFÉRENCE	CONTRAT ACCÈS ÉLARGI
Grêle	Couverte, 50 000 € par événement	Exclue de toutes les garanties
RC circulation à l'étranger	Toute l'Europe carte verte (UE, Royaume-Uni, Suisse, Norvège), véhicules immatriculés en France	France, outre-mer, Andorre, Monaco et quelques micro-États, plus les pays listés au contrat
Protection juridique (option)	375 € par an : litiges d'achat et de vente de véhicules couverts, seuil 200 €, 20 000 € par litige, expertise 3 000 €, 3 litiges par an, Europe ; jusqu'à 1 M€ de CA	Option dont nous faisons préciser le périmètre : sa notice exclut les litiges liés à un véhicule à moteur
Assistance	Incluse : dépannage 300 €, retour ou poursuite du voyage, rapatriement, 3 interventions par an	Non incluse
Franchise de tierce collision	10 % des dommages, minimum 1 500 €	20 % des dommages, minimum 2 500 €
Antécédents acceptés	2 sinistres matériels au plus sur 36 mois, aucun corporel, jamais résilié pour sinistre	Jusqu'à 5 sinistres dont 1 corporel ; résiliation admise
Valeur, confiés, parc	45 000 € par véhicule ; 3 confiés sous 500 000 € de CA, puis 10, 20, 30 et 40 ; parc de 50 à 200 véhicules par palier	45 000 €, ou 75 000 € avec l'option Valeur+ ; 3 ou 15 confiés dès le premier palier ; parc de 50 ou 100 véhicules
Bris de glace, deux-roues	Bris de glace exclu ; deux-roues admis jusqu'à 30 % du CA	Bris de glace en option au-delà de 1 M€ de CA ; deux-roues exclus
Paiement	Échéance au 1er juillet, prorata la première année, un trimestre à la souscription, prélèvement trimestriel, 20 € par fractionnement ; pièces en plus : projet signé, mandat de prélèvement, attestation d'activités	Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel, prélèvement ou carte

À retenir des conditions générales

- **Livre de police** : il définit le véhicule en vente ; hors registre, pas d'assurance ; la garantie cesse à la vente. Confié : mandat ou bon de remise signé.
- **Vol** : effraction constatée ou violence, dans vos locaux ou sur le parc, antivols prévus au contrat (les trois au-delà de 75 000 €). Clés à bord, réparateur, salarié : exclus.
- **Jamais couverts** : tempête hors arrêté cat. nat., transport sur plateau, dépréciation, incendie parti de vos bâtiments ; grêle (Accès élargi).
- **Vice caché** : la RC Pro paie les dommages causés par le défaut, pas le prix ni la remise en état du véhicule. Conducteur autorisé : vous, vos salariés, le client en essai.

Souscrire en ligne, avec nous

- **Dossier commun** : Kbis ou SIREN, pièce d'identité, RIB, relevé d'information de chaque conducteur (ou attestation de non-sinistralité), permis, certificat W garage (créateur : nous consulter).
- **Contrat Référence, en plus** : projet signé, mandat de prélèvement, attestation d'activités.
- **Sinistre** : déclaration sous 5 jours ouvrés, 2 en cas de vol avec plainte sous 24 h ; constat, facture d'achat, devis, bon de remise. Rien n'est réparé avant l'expert.
- **Import et export** : W garage valable en France seulement ; rapatriement sous assurance temporaire ou par convoyeur assuré ; export exclu des deux contrats.

Pourquoi passer par BL ASSUR

- **0 € de frais de courtage** : rémunérés par l'assureur, sans frais de dossier ni honoraires.
- **Un interlocuteur unique** : éligibilité, choix du contrat et du niveau, parcours rempli avec vous, sinistres suivis jusqu'à l'expert. Premier retour sous 24 h ouvrées.
- **Les autres contrats** : locaux, mutuelle et prévoyance CCN 1090, prévoyance du dirigeant, flotte d'entreprise.
- **Le CE externalisé offert** à vos salariés : courses, carburant, loisirs, voyages.

Votre devis en 24 h ouvrées
contact@bl-assur.fr
01 86 90 08 99

BL ASSUR, SARL de courtage en assurances, 1401 avenue de la Grande Halle, 78200 Buchelay, et 38 rue des Mathurins, 75008 Paris. ORIAS n° 17 003 326 (orias.fr). Document d'information non contractuel, établi le 21 octobre 2026. Seules les conditions générales et particulières de chaque contrat engagent l'assureur.